

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Novembre 2009

Présents : MM Boucher, Degas, Chapuis, Piconto, Bruno, Melle Fontagnères, MM Mouillac, Houdet, Bois, Mmes Dugros, Dupuy, Ouvnard, M. Lurton

Excusées : Melle Bondon, Mme Sibeyre

Secrétaire de séance : Mademoiselle Claire FONTAGNERES

Le procès-verbal de la réunion du 6 Octobre 2009 : adopté à l'unanimité

### ↳ DÉCISION du MAIRE PRISE par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

- décision n°2009-9 du 13 Octobre 2009 concernant la commande, à l'entreprise DUGROS CHARPENTE, de la fourniture et de la pose de 3 abribus, pour un montant de 3 588.00 € TTC.

### ↳ COMMUNAUTE DE COMMUNES « MEDOC-ESTUAIRE »

#### \* Programme voirie 2009 : Convention - Autorisation de signer

Vu la programme voirie 3<sup>ème</sup> tranche retenu par la Communauté de Communes en 2009,

Vu les travaux complémentaires souhaités par la Commune,

Vu la participation financière prévisionnelle qui s'élève à 3 977.00 € HT pour les travaux complémentaires (3 909.00 € HT de travaux et 68.00 € HT de maîtrise d'œuvre) restant à la charge de la Commune de Cantenac,

Et afin de réaliser une meilleure organisation des chantiers et une rationalisation de la dépense publique,

Il vous est proposé d'autoriser :

- la Communauté de Commune à prendre sous maîtrise d'ouvrage communautaire les travaux complémentaires et non indispensables, souhaités par la Commune

- Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- approuve la participation financière prévisionnelle de 3 977.00 € HT.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention

### ↳ ERDF - PASSAGE de LIGNE SOUTERRAINE BT sur PARCELLE A 269

#### \* Convention de servitudes

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) pour le passage de la ligne BT sur la parcelle communale A 269 située au 27 Avenue de la 5<sup>ème</sup> République.

### ↳ EGLISE - Restauration des grilles - Programme 2010

#### \* Demande de subvention auprès de la DRAC

Après un important programme de travaux réalisés au profit de l'église, il vous est proposé de parachever la restauration du décor intérieur (et du mobilier) par la remise en état des grilles du chœur, de celles fermant les chapelles latérales ainsi que de celle de la tribune. Des travaux de ferronnerie/serrurerie et de dorure s'avèrent nécessaires.

Cette dépense d'un montant total de 21 000.00 € HT soit 25 116.00 € TTC se décompose comme suit :

- Travaux ..... : 19 988.60 € HT soit 23 906.36 € TTC, à savoir :

\* Ferronnerie : 13 841.00 € HT soit 16 553.83 € TTC

\* Dorure : 6 147.60 € HT soit 7 352.53 € TTC

- Honoraires ..... : 605.85 € HT soit 724.60 € TTC

- Dépenses imprévues ..... : 405.55 € HT soit 485.04 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :

- de réaliser ces travaux si la subvention est accordée
- de solliciter une subvention auprès de la DRAC
- d'approuver le plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :
  - . Subvention de la DRAC (50%) ..... 10 500 €
  - . Financement de la Commune ..... 14 616 €, étant précisé que la Commune prendrait à sa charge le complément de financement dans l'hypothèse où le montant de l'aide serait inférieur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la restauration des grilles, étant entendu que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage.

**\* Demande de subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional**

Après un important programme de travaux réalisés au profit de l'église, il vous est proposé de parachever la restauration du décor intérieur (et du mobilier) par la remise en état des grilles du chœur, de celles fermant les chapelles latérales ainsi que de celle de la tribune. Des travaux de ferronnerie/serrurerie et de dorure s'avèrent nécessaires.

Cette dépense d'un montant total de 21 000.00 € HT soit 25 116.00 € TTC se décompose comme suit :

- Travaux..... : 19 988.60 € HT soit 23 906.36 € TTC, à savoir :
  - \* Ferronnerie : 13 841.00 € HT soit 16 553.83 € TTC
  - \* Dorure : 6 147.60 € HT soit 7 352.53 € TTC
- Honoraires ..... : 605.85 € HT soit 724.60 € TTC
- Dépenses imprévues ..... : 405.55 € HT soit 485.04 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :

- de réaliser ces travaux si les subventions sont accordées
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional
- d'approuver le plan de financement qui pourrait s'établir comme suit :
  - . Subvention de la DRAC (50%) ..... 10 500 €
  - . Subvention du Conseil Général (30%) ..... 6 300 €
  - . Subvention du Conseil Régional (15%) ..... 3 150 €
  - . Financement de la Commune ..... 5 166 €, étant précisé que la Commune prendrait à sa charge le complément de financement dans l'hypothèse où le montant de l'aide serait inférieur.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la restauration des grilles étant entendu que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage.